



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Paris, le 13 mai 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Publication du rapport Boutonnat : des mesures exceptionnelles pour attirer de nouveaux investissements dans la création cinématographique et audiovisuelle et mieux structurer la filière des industries créatives et culturelles**

**Bruno Le Maire**, ministre de l'Économie et des Finances et **Franck Riester**, ministre de la Culture, saluent la publication du rapport de **Dominique Boutonnat** sur le financement privé de la production et de la distribution cinématographiques et audiovisuelles.

Fruit de nombreux échanges de la mission avec le secteur, ce rapport propose des mesures innovantes pour attirer de nouveaux investisseurs, favoriser le développement de nos entreprises et soutenir la création. L'ambition est à la hauteur des enjeux : répondre à l'accroissement considérable de la demande de contenus résultant de la multiplication des canaux de diffusion, et trouver des relais de financements privés pour le cinéma et l'audiovisuel.

Ces propositions audacieuses, présentées à travers un plan d'action sur cinq ans, permettront de renforcer la transparence des entreprises de la filière et la lisibilité de leur modèle économique pour les investisseurs, d'encourager la mobilisation de l'épargne privée au service du secteur, et de mieux structurer les entreprises de la filière de la production audiovisuelle et cinématographique. Le rapport propose aussi de mobiliser les nouveaux outils du numérique comme la *Blockchain*. Le rapport réaffirme aussi le rôle essentiel du CNC en tant que régulateur et tiers de confiance pour accompagner la transition progressive de la filière.

Pour relever l'enjeu du financement et amorcer cet enjeu de structuration, le président de la République a annoncé ce jour la mise en place d'un fonds public d'investissement en capital, doté de 225 millions d'euros, en faveur des industries culturelles et créatives. Les ministres porteront une attention particulière au cinéma et à l'audiovisuel dans l'engagement des fonds. Cette annonce complète les mesures transversales au service du financement des entreprises permises par la loi PACTE.

Le président de la République a également annoncé un renforcement de la capacité de l'Ifcic en prêts participatifs, avec la création d'un outil complémentaire, qui faciliterait la maturation et la structuration du secteur.

Les ministres de l'Économie et des Finances et de la Culture, avec le CNC, l'Ifcic et la Bpifrance, feront en sorte que ces dispositifs soient opérationnels d'ici à la fin de l'année.



Enfin, dans un environnement dominé par des opérateurs géants, souvent très intégrés, il est indispensable de se rassembler et d'agir ensemble. Dans cette perspective, le président de la République a annoncé la réunion prochaine d'« Etats généraux des industries culturelles et créatives », en vue de mettre en place un Comité stratégique de filière (CSF) de cette nouvelle ambition fédératrice en faveur des ICC.

Bruno Le Maire et Franck Riester se félicitent de l'ensemble de ces mesures exceptionnelles. Elles témoignent de l'ambition de l'Etat pour soutenir la création française, et consacrent les industries culturelles et créatives comme l'un des grands secteurs clés d'avenir pour la croissance de notre pays, pour son rayonnement international et pour l'emploi.

**Le rapport est disponible [ici](#)**

**Contacts presse :**

**Cabinet de Bruno Le Maire  
Service de presse du ministère  
de la Culture**

**01 53 18 41 13  
01 40 15 83 31**

**[presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)**